



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 11 mars 2020

Délibération relative au Compte Financier 2019

Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air (article R3411-131-5°)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 175 à 177)

Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2020 du 19 juillet 2019

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 481 440,55 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 9 511,03 € de personnel
 - 1 072 509,51 € de fonctionnement
 - 399 420,01 € d'investissement

- 1 135 396,27 € de crédits de paiement dont :
 - 9 511,03 € de personnel
 - 893 128,69 € de fonctionnement
 - 232 756,55 € d'investissement

- 4 628 819,40 € de recettes (dont 1,991 M€ de constitution initiale du fonds de roulement)
- 3 493 423,13 € de solde budgétaire (excédentaire)

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 3 550 193,20 € de variation de trésorerie ;
- 865 276,45 € de résultat patrimonial positif ;
- 865 276,45 € de capacité d'autofinancement ;
- - 476 053,30 € de variation du besoin en fonds de roulement.



ÉCOLE DE L'AIR

**Conseil d'administration
séance du 11 mars 2020**

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 400 000 € en report à nouveau et 465 276,45 € en réserve.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Délibération approuvée le 11 mars 2020 par la voie d'un vote électronique conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration de l'École de l'air

Pour : 21

Abstention : 1

Contre : 0

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le président du conseil d'administration'.